



« Habiter autrement »

Le projet est réfléchi, rédigé, 'mis en place' par des personnes qui ont eu un trajet SDF, ce qui se concrétise à travers un 'groupe projet'. Un trait commun à ces personnes est dans l'état actuel qu'elles se soient trouvées à la villa Médicis. L'association Casa accompagne le projet.

But :

Constituer un lieu sous la forme de petite unité (de l'ordre de 5 ou 6 personnes).

L'accent est mis dans une démarche d'autonomisation et de citoyenneté.

Il est attendu de ce lieu qu'il soit adapté au besoin des personnes (notamment dans le sens de développer une vie sociale, relationnelle).

Ce projet est aussi une expérience pour explorer la possibilité de lieux de cette dimension.

A qui s'adresse le projet :

Il s'adresse à des personnes qui réunissent deux types de conditions :

- des personnes ayant un trajet qui les laisse dans un isolement social et relationnel ou en rupture avec un mode de vie antérieur (exemple sortie de toxicomanie) ou mal adaptées à la vie dans un logement individuel ou peu portées aux schéma de vie proposés par l'insertion 'classique' et plutôt prêtes à investir leur énergie selon d'autres modalités. Ou cas atypiques qu'on verra.
- Personnes ayant acquis des autonomies suffisantes un sens suffisant des responsabilités pour pouvoir vivre dans ce contexte.

De plus le lieu pourrait accueillir des personnes sans abri soit en dépannage soit qui trouveraient un intérêt à faire un bout de route dans le concept du lieu; sous condition que ces personnes soient compatibles avec le fonctionnement et l'ambiance du lieu. Donc il y aurait une place réservée à ce type de situation. C'est un souhait autant pour exprimer une solidarité que pour qu'il y ait une circulation dans le lieu. On ne souhaite pas faire d'accueil d'urgence, sauf circonstances exceptionnelles (type grand froid).

Admissions.

Dans le lieu il y aura au départ des co-élaborateurs du projet qui trouveront un rôle de transmission.

Les orientations peuvent être faites soit par des structures soit par rencontre.

A priori il faut prendre un peu le temps de se connaître et de se comprendre un peu, ce n'est pas du tout un accueil bas seuil. Le fonctionnement du lieu doit permettre les moyens d'amorcer une relation, invitation à des repas etc.). Dans la démarche d'approche il peut y voir une sorte de sas, faire un petit séjour pour voir si on s'accorde bien.

Les habitants de la maison décident in fine si les nouvelles personnes peuvent devenir habitantes car il faut que tout le monde accepte la situation.

Activités.

Le lieu doit permettre de développer des activités. Il y a d'ors et déjà des activités prêtes à s'y implanter. Il s'agit de donner aux activités un intérêt social relationnel économique et qu'elles permettent une ouverture sur la ville (et pas seulement faire de l'occupationnel).

Une des logiques du projet est de permettre aux personnes les limites imposées par les foyers (en terme d'espace et de nombre) pour pouvoir reconstruire des aspect de leur vie sociale relationnelle et économique.

- On se propose une phase d'élaboration, de mise en place et d'expérimentation de deux ans. C'est un travail plausible mais il y a besoin de mieux voir en réel.

Suivi du projet animation.

Le suivi et la mise en place se fera dans l'idée d'une animation (construction de projets, moments conviviaux, réunions) plutôt que selon celle d'un contrôle de façon à ce que la parole circule et que ce soit une relation de proximité et de confiance qui fonctionne.

Un sens de la construction du projet est que les habitants puissent prendre en charge des fonctionnements du lieu. Que ceux qui le veulent et qui en ont les capacités puissent prendre progressivement des responsabilités.

La nature du public accueilli s'y prête. L'idée d'animation est de favoriser ce mouvement. Je ne sais pas concrètement jusqu'où on peut aller dans ce sens mais il y a un équilibre à trouver.

Dans cet ordre d'idée des personnes qui ont travaillé dans le groupe projet peuvent devenir des relais pour permettre à d'autres de constituer un groupe pour créer un lieu autre mais de taille similaire.

Il faut que les personnes puissent ménager une vie personnelle :

Un espace personnel, 30 mètres carrés. Une petite chambre pour des invités, amis, visite famille.

Des lieux communs :

Une cuisine.

Une salle de bain.

Un lieu pour la maintenance de la maison (machine à laver, débarras, etc.).

Une bonne salle où il soit possible de recevoir un peu de monde.

Des lieux pour l'activité :

deux pièces.

Il serait souhaité pouvoir louer ou trouver un jardin potager.

Il serait souhaité posséder un véhicule 'mutualisé'.

Idéalement nous acceptons un lieu à réhabiliter, nous sommes prêts à mettre la main à la pâte (selon l'ouvrage). Quelque chose sur du domaine public type emprise DDE avec une mise à disposition ou une convention sur une durée qui laisse un peu développer quelque chose, ça serait une idée. Cela peut être une maison cela peut être autre chose ce qui compte, c'est ce qu'on peut faire de l'espace.



NOTE SYNTHETIQUE

Objectif général :

- Initier une démarche expérimentale
- Proposer une sortie adaptée à une part du public accueilli à la Villa Médicis
- Vérifier la pertinence de la démarche, par l'ouverture et la gestion d'un logement sur 18 mois
- A partir d'un premier bilan, développer ou pas d'autres habitats de ce type
- Ouvrir un logement partagé, géré par l'association CASA

Objectif opérationnel :

- Habitat partagé par 5 ou 6 personnes (moins que les objectifs des maisons relais)
- Autonomie de la vie du groupe et des personnes (pas de notion d'hôtes et d'accompagnement social interne)
- Durée illimitée de l'occupation, il s'agit de créer une proposition d'habitat durable et alternatif
- Rattachement direct à l'association, elle est locataire en titre
- Capacité à offrir une place pour des « passagers » (hébergement à durée limitée)

BUDGET :

- ⇒ 6 000€ destinés à l'ameublement du premier logement et petits travaux
- ⇒ 5 000€ de salaire, sur 12 mois, pour finaliser ce projet, rechercher les partenariats et financements (ANAH, Région, Département...). A noter que le salaire ne sera pas nécessairement maintenu dans l'avenir, puisque l'autonomie est un principe fondateur de la démarche
- ⇒ 4 000€ provisions pour risques pris par l'association au niveau de la location et paiements des cautions
- ⇒ TOTAL = 15 000€